

Fiche Action E1 :

Pour les jeunes : Mettre en place des lieux de répit de courts séjours et répondre à la problématique des non demandeurs

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Manque d'un accueil jour et nuit pour adolescents, nécessitant une période de repli/rupture avec l'environnement familial – permettre une évaluation de la situation, avec une temporalité courte.
- Moyens insuffisants des structures existantes pour la prise en charge des adolescents en ambulatoire (ex : CASSAJA).
- Conforter des financements mixtes (ARS, Département).
- La difficulté d'accès aux soins spécifiques pour les 16-20 ans => un défaut de repérage sur les signaux faibles pour cette population.
- Manque de lieux identifiés pour adolescents sur l'ensemble du territoire

Description de l'action

Cette fiche action s'inscrit en synergie avec le déploiement du nouveau cahier des charges de la Maison des Adolescents.

Les échanges ont permis de préciser qu'il convenait plutôt de parler d'âges cibles plutôt que de tranches d'âges.

Il s'agit de répondre à deux problématiques différentes de jeunes en fragilité psychique celles :

- Des jeunes non-demandeurs (non-requérants) en repli ou en errance
- Des jeunes ne relevant pas des prises en charge institutionnelles (psychiatrique, protection de l'enfance...) qui auraient besoin d'un lieu de répit pour une phase courte dans un cadre apaisant.

Dans les deux cas, les réponses doivent être pluri-institutionnelles et pluri-professionnelles. Elles s'inscrivent dans les territoires et s'appuient sur les acteurs de proximité.

L'avis de jeunes eux-mêmes concernés pourrait être sollicité afin d'apporter un éclairage notamment quant aux outils (numériques ?) de communication à mobiliser.

Axe E : continuité de parcours lors des phases de transitions et pass'âges

Rappel des objectifs opérationnels

- Se doter de dispositifs de communication et d'accueil adaptés au fonctionnement des jeunes
- Disposer de réponses pour les jeunes en fragilité psychique non demandeurs ou en errance
- Eviter la cristallisation ou l'aggravation de situation par des réponses modulaires et une offre de répit

Pilote(s) :

- CPT : CHGR :
Dr WISS
- ARASS :
Mme. BOULBENNEC
Dr DESROUSSEAUX

Contributeurs :

- Représentants pédopsychiatrie
- Représentant médico-sociaux
- Maison des Adolescents 35
- ARASS
- APASE
- CD 35

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Schéma Départemental enfance famille
- Schéma départemental protection de l'enfance 2013-2017 prorogé jusqu'en 2020.
- PMPS du GHT Haute Bretagne et Rance Emeraude
- Projet Maison Des Adolescents

Déclinaison	Modalité de réalisation des phasages	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
I. Prendre en compte l'expérience des jeunes pour organiser les modalités de communication	1.1) Mettre en place un laboratoire de pensée associant des jeunes pour identifier leurs pratiques et entendre leurs préconisations quant à l'accès à leurs pairs non requérants ou en errance.	APASE / CD 35	- 2020	- S'appuyer sur les documents et ressources existantes (notamment les travaux de Mme DREANO de la MDA) - Animation et coordination du groupe
II. Mettre en place un « dispositif d'accueil des demandes » : premier niveau de réponse	2.1) Construire et structurer sur les territoires les modalités d'un accès multiforme (numérique et physique) pour des réponses rapides de premier niveau par une équipe pluri-professionnelle 2.2) Accompagner la mise en œuvre notamment par une formation décloisonnée des professionnels à l'usage du numérique comme outil de médiation	CPT (Pédopsychiatrie) / Aide sociale à l'enfance/ MDA	- En lien avec la structuration de la MDA	- Moyens humains supplémentaire : ○ Coordinations ○ Mise en œuvre - Moyens technique, - Formation des professionnels. - Définir l'échelle territoriale d'intervention
III. Proposer une offre de répit pour des jeunes ayant besoin pour une phase courte d'un cadre apaisant et banalisé	Construire une réponse « hébergement exceptionnel et périodique » en prévention d'un risque de cristallisation ou d'aggravation. - S'appuyer sur les structures existantes : Résidences Habitat Jeunes, famille de parrainage, accueil paysan etc. Avec une possible mobilisation des équipes mobiles psychiatriques	Conseil Départemental 35 / MDA / GCSMS CAP Santé Mentale	- 2021/2022	- Moyens organisationnels - Renforcer des moyens existants pour permettre la réalisation de ce dispositif

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Pour les jeunes : Mettre en place des lieux de répit de court séjours et répondre à la problématique des non demandeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter de dispositifs de communication et d'accueil adaptés au fonctionnement des jeunes - Disposer de réponses pour les jeunes en fragilité psychique non demandeurs ou en errance - Eviter la cristallisation ou l'aggravation de situation par des réponses modulaires et une offre de répit - Améliorer la détection et l'intervention précoce pour les troubles psychotiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Données qualitatives et quantitatives, avec des questionnaires (Nombre de jeunes venus, besoins observés...) - Analyse de parcours d'un échantillon représentatif de jeunes ayant utilisés ces dispositifs - Solliciter le groupe laboratoire de pensée, pour recueillir leur avis sur les mises en œuvre

Points de vigilance

- Attention au détournement des dispositifs liés aux défauts de places dans les structures existantes (protection de l'enfance, psychiatrie etc.)
- Etre en vigilance par rapport à l'épuisement des acteurs de premières lignes (enseignants, CPE, infirmiers scolaires, travailleur social, éducateur, médecin de famille...).
- Agir avec les familles et les soutenir
- Traiter la question de l'accord parental
- Dans le cadre de la mise en place de la rénovation de la MDA la prise en compte précoce des troubles psychotiques devra être un des axes à développer.